



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : services extérieurs

Question écrite n° 50654

Texte de la question

M. Michel Grandpierre demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme des éclaircissements sur les conditions et les conséquences de l'application du décret no 97-156 du 19 février dernier relatif à la nouvelle organisation des services des affaires maritimes. La redefinition des appellations, des ressorts géographiques et des missions dévolues aux directions régionales et départementales l'amènent notamment à s'interroger sur le nombre de structures de quartiers susceptibles d'être supprimées ou rattachées à un échelon central, sur les réductions d'effectifs qui s'ensuivraient et les modalités envisagées pour ces réductions, et sur la pérennité du lien social de proximité avec les marins actifs ou retraités et leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50654

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1850